



Cabinet du Vice-Président de l'Organisation Mondiale des Douanes
pour la Région de l'Afrique Occidentale et Centrale

Office of the Vice-Chair of the World Customs Organization for the
West and Central Africa Region



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

DIRECTION GENERALE DES
DOUANES ET DES DROITS
INDIRECTS

28^{ème} CONFERENCE DES
DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES
DOUANES DE LA REGION
AFRIQUE OCCIDENTALE ET
CENTRALE

**RELEVÉ DES CONCLUSIONS
DE LA 28^{ème} CONFERENCE DES DIRECTEURS
GÉNÉRAUX DES DOUANES DE LA REGION OMD - AOC**

La vingt-huitième conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région Afrique Occidentale et Centrale de l'Organisation Mondiale des Douanes s'est tenue les 26 et 27 mai 2022, au Centre de conférence de Kintélé, à Brazzaville, République du Congo.

Cette réunion a connu la participation de vingt-deux pays membres de la région sur les vingt-quatre, de la vice-présidence, du secrétariat de l'OMD, des structures régionales et du groupe de travail régional sur le développement informatique, de l'Ecole Inter-Etats des Douanes de la CEMAC, et des partenaires aux développement.

Cette conférence avait pour but d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de la 27^{ème} conférence des Directeurs Généraux des douanes qui s'est tenue en virtuelle le 30 novembre 2021 et d'examiner les rapports de la vice-présidence, du secrétariat de l'OMD, des structures régionales et GTR informatique ainsi que le niveau de cotisations de chaque pays membre et les sujets émergents.

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions prononcées respectivement par Monsieur Guénolé MBONGO KOUMOU, Directeur Général des Douanes de la République du Congo et Vice-Président de la région OMD-AOC, Monsieur Kunio MIKURIYA, Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes et son excellence Monsieur Pierre Mabilia, Ministre d'État, Ministre des Affaires Foncières et du Domaine Public, Représentant Personnel de son Excellence Monsieur Anatole Collinet Makosso, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Congo.

II. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Après la présentation des membres du Bureau de la réunion et de l'équipe des rapporteurs, constitués de la Vice-Présidence, du BRRC, du BRLR A-O, de la République Centrafricaine et de la République du Congo, la conférence a adopté avec amendement l'ordre du jour ci-après :

- La présentation des rapports d'activités ;
- Les questions de politiques générales ;
- Les questions budgétaires et financières ;
- Les questions techniques ;
- Les partenariats ;
- La séance à huis clos pour les chefs de délégation suivi de sa délibération ;
- Les questions diverses ;
- Et pour conclure, la délibération de la conférence.

Ainsi, pendant deux jours de travaux, les Directeurs Généraux et les partenaires ont eu des échanges fructueux comme l'illustre le relevé des conclusions qui en découle.

Au titre de la présentation des rapports d'activités, les intervenants sont revenus sur les différentes actions menées, les difficultés rencontrées ainsi que les perspectives.

Concernant les questions de politique générale, les discussions ont porté sur l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des 26^{ème} et 27^{ème} conférence des Directeurs Généraux des Douanes et de la 1^{ère} Session budgétaire, la présentation du bilan de la mise en œuvre du Plan Stratégique régional 2018 - 2022 ainsi que le plan stratégique 2022-2027.

Abordant les questions budgétaires et financières, la Conférence a pu passer en revue, le rapport de la gestionnaire du fonds régional, les rapports du comité financier et du comité d'audit, le projet de barème des contributions de chaque pays, le régime des sanctions pour non-paiement des cotisations ainsi que le projet d'audit des structures régionales.

S'agissant des questions techniques, la Conférence a suivi la présentation portant sur le programme pilote d'établissement d'un réseau régional des champions de la modernisation de la gestion du capital humain douanier, suivie de la lecture de la « **Déclaration de Brazzaville** ». Ensuite, les BRLR de la région ont partagé les résultats des efforts entrepris pour la mise en œuvre des outils de l'OMD en matière de lutte contre la fraude ainsi que le bilan des dernières opérations réalisées

(CRIPHARM 6 et ALAMBA 2). A ce sujet, la conférence s'est réjouie des avancées notées dans la lutte contre ces trafics et s'est engagée à plus d'efforts pour freiner ses formes de criminalités dans la région.

Quant aux partenariats, les conférenciers ont suivi la présentation des projets de la région, des projets d'Expertise France, la présentation des projets de la JICA, d'IMPACCT, de TRAFFIC et de la CNUCED.

Au terme des travaux, marqués par des discussions fructueuses, la conférence a formulé les recommandations ci-après :

AU TITRE DU STATUT DES STRUCTURES REGIONALES (4)

A la Vice-Présidence :

1. Poursuivre et consolider les travaux liés à l'élaboration des textes sur le statut des structures régionales ;
2. Accélérer et finaliser avec les pays hôtes, le processus d'adoption des statuts des structures régionales ;
3. Inciter les administrations membres à mettre à la disposition des structures régionales des attachés techniques.

Aux structures régionales :

4. Proposer un organigramme pour chaque structure régionale afin de favoriser la mise à disposition de compétences venant des administrations.

AU TITRE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES (11)

Au Secrétariat de l'OMD:

1. Finaliser le processus d'accréditation des experts pré-accrédités de la région ;

Au BRRC:

2. Promouvoir les experts accrédités de la région dans les missions de renforcement des capacités ;
3. Inviter les administrations des Douanes à procéder à l'exercice de l'auto-évaluation des feuilles de route afin d'évaluer leurs performances et orienter les besoins en renforcement des capacités.

Aux Administrations douanières:

4. Encourager les cadres des administrations à s'intéresser au processus d'accréditation de l'OMD ;
5. S'approprier les initiatives engagées par l'OMD dans le cadre de la mesure de la performance ;
6. Encourager le personnel douanier à l'utilisation de la plateforme CLICK de l'OMD ;
7. S'approprier le programme du réseau des champions de la modernisation de la gestion du capital humain douanier et soutenir les « champions » du réseau par la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour l'accomplissement de leurs activités ;
8. Prendre acte de « la déclaration de Brazzaville » et s'engager dans sa mise en œuvre.

Au BRRC:

9. Développer des compétences en vue d'accompagner les administrations douanières de la région dans la mise en place des mécanismes de la mesure de la performance ;
10. Actualiser la plateforme d'archivage des documents des réunions sur le site régional.

Aux structures régionales :

11. Mettre en place un mécanisme d'évaluation des points de contact du BRRC et des Correspondants nationaux des BRLR.

AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE (8)

Au Secrétariat de l'OMD :

1. Organiser, en rapport avec les BRLR, un atelier régional de formation des formateurs sur le renseignement, la sécurité et la gestion des risques.

A la Vice-Présidence :

2. Accompagner les BRLR dans la mise en œuvre des opérations CRIPHARM et ALAMBA en y associant d'autres partenaires internationaux ;
3. Organiser une rencontre virtuelle sur la lutte contre le trafic illicite des médicaments, des armes et précurseurs chimiques dans la région AOC.

Aux BRLR :

4. Proposer à la prochaine conférence des Directeurs généraux un Protocole d'Accord pour l'échange d'informations et de renseignements entre les administrations des Douanes des pays de la Région.

Aux administrations douanières

5. Assurer la formation du personnel des Douanes dans le domaine du renseignement, de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme ;
6. Capitaliser les acquis des opérations CRIPHARM et ALAMBA pour mener les investigations en vue de démanteler les courants de fraudes dans la région ;
7. Renforcer la coopération nationale entre les services de sécurité ainsi que celle avec les autres administrations de la région, dans le domaine de la lutte contre la fraude ;
8. Se doter, en rapport avec le Secrétariat de l'OMD, de l'application dénommée Réseau national de lutte contre la fraude (nCEN).

AU TITRE DE L'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE REGIONAL (PSR) 2023-2027 (4)

Au BRRC:

1. Élaborer le Plan Stratégique Régional selon l'approche tableau de bord prospectif ;
2. Organiser une consultation régionale pour l'élaboration du PSR ;

Aux administrations et Structures régionales :

3. Transmettre au BRRC les contributions devant être intégrées au nouveau PSR ;
4. Participer à un groupe de travail relatif à l'élaboration du PSR ;

AU TITRE DU FONDS RÉGIONAL (9)

A la Vice-Présidence :

1. Engager les démarches auprès des administrations débitrices pour le paiement de tous les arriérés de contribution en rapport avec le gestionnaire de fonds et le comité financier ;
2. Faire le plaidoyer auprès des gouvernements des administrations membres sur la nécessité de procéder au paiement des contributions annuelles ;
3. Allouer un budget au GTR informatique pour le financement de ses activités.

Aux administration douanières :

4. S'approprier le manuel régional de procédure financière pour l'optimisation du suivi de leurs contributions annuelles et le règlement des contestations inhérentes aux dysfonctionnements des transactions bancaires ;
5. Veiller à ce que chaque administration membre soit à jour de ses contributions annuelles ;
6. Mener des consultations auprès des autorités nationales sur les nouveaux barèmes de contribution en vue des discussions en marge de la prochaine session du Conseil de l'OMD en juin 2022.

Au comité financier :

7. Organiser, en rapport avec le comité d'audit et le gestionnaire de fonds, une rencontre de partage sur le manuel de procédures budgétaires et financières avec les gestionnaires de fonds des administrations membres ;
8. Conduire une étude permettant de rechercher des financements alternatifs pour améliorer le volume du fonds régional.

Au comité d'audit :

9. Présenter à la prochaine session budgétaire, les termes de référence relatifs au périmètre de l'audit des structures régionales et le budget nécessaire à sa réalisation.

AU TITRE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (4)

Aux Administrations des douanes :

1. Pérenniser les bonnes pratiques acquises par les services informatiques pour la résilience des administrations douanières face à la pandémie à coronavirus, notamment en matière de mobilité et de dématérialisation ;
2. Mettre en place une plateforme de soumission et de gestion des demandes en ligne ;
3. Initier la mise en place de solutions de paiement en ligne ;
4. Mettre en place des help desk pour répondre aux défis de la digitalisation.

Fait à Brazzaville, le 27 mai 2022